Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 136 (1991)

Heft: 5

Artikel: Les troupes suisses capitulées au service du roi face à la Révolution française

Autor: Czouz-Tornare, Alain-Jacques

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-345098

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ERSCHLOSSEN EMDDOK
MF 3961 336

Les troupes suisses capitulées au service du roi face à la Révolution française

par Alain-Jacques Czouz-Tornare

L'importance des Suisses en France

Loin d'être une curiosité locale, le service des Suisses en France exerça une fonction précise qui dépassa largement en durée et en importance celle tenue par les autres troupes étrangères présentes sur territoire français.

De 1452 à 1818, plus de 300 actes diplomatiques furent signés entre la France et les cantons suisses. En 1818, Charles-Louis Lesur affirmait:

«Par l'identité de l'origine, par la contiguïté du territoire et l'utilité réciproque des rapports, les deux nations sembleront devoir être éternellement unies. Jules César et Tacite les regardent comme un seul peuple.» [1]

Les Suisses installés en France disposaient de privilèges étendus: telles l'exemption d'impôt, d'où l'essor des banques genevoises à Paris, et la prospérité des marchands suisses sur la place de Lyon notamment.

Fonction des troupes suisses au service de France

Les douze régiments suisses établis dans le royaume, à l'instar de la quintessence de ceux-ci, le célèbre régiment des gardes-suisses, servaient le roi bien plus que la France. Un *cahier des charges* contraignant pour le roi, appelé *Capitulations*, faisait de cette troupe d'élite un véritable Etat dans l'Etat. Les Suisses servaient à titre d'alliés, disposaient d'une organisation propre, jouissaient par conséquent de la liberté de culte et ne relevaient que des tribunaux de leur pays.

Comme ils ne pouvaient servir outre-mer ou dans une guerre offensive contre la Prusse, la maison des Habsbourg ou le Saint-Siège, et qu'il fallait toujours vérifier avant de les engager sur le champ de bataille s'il ne se trouvait pas d'autres Suisses dans le camp adverse, leur champ d'action était naturellement limité. Si les Suisses, sous Louis XI, avaient largement contribué à la création de l'infanterie française, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, les régiments suisses étaient essentiellement utilisables comme force de police et de répression, comme l'attestent l'utilisation et la répartition géographique de ces militaires étrangers.

Si l'on s'en tient uniquement aux gardes-suisses, le premier des corps de la *«Nation amie et alliée»*, l'énumération des localités les hébergeant démontre le soin qu'on a pris, dans la presqu'île située en boucle de Seine, à organiser un plan de protection et de défense des abords des résidences royales de Versailles, Marly et Saint-Germain[2]. Ainsi, les Suisses étaient devenus les garants des institutions de l'Ancien Régime, et le caractère répressif de leur fonction ira en s'accentuant.

Un document du Ministère de l'intérieur, intitulé *Observations sur la Suisse* et datant probablement de 1806, dit clairement:

«La France qui d'abord avait pris des troupes suisses à son service comme moyen d'attaque, avait fini par ne plus les considérer que comme moyen de sûreté du Trône, de police intérieure.»[3]

Ainsi, de Laborde pouvait écrire de façon prémonitoire dans ses tableaux, en 1780:

---

1 LESUR (Charles-Louis): *Précis historique et politique des alliances et capitulations militaires entre la France et les cantons suisses,* Paris 1818, p. 3.

2 RETHORE (Edouard), *Le vieil Argenteuil présente... Les Gardes-Suisses à Argenteuil et leur influence sociale,* Nancy 1952, p. 11.

3 Archives nationales Paris: AF IV 1701.

«Il est certain que si la France avait le malheur d'être agitée par des guerres civiles, les Rois ne trouveroient dans aucune puissance de l'Europe un plus solide appui que dans les secours que le Corps helvétique leur enverroit dans ces moments critiques.»[4]

Le rôle des soldats suisses sera d'autant plus important que, comme le fera remarquer le comte de Mercy à Joseph II, au printemps 1790:

«On ne sait que trop qu'il n'y a pas un régiment de l'armée royale sur lequel on peut compter en toute sécurité.»[5]

Les officiers suisses en France avaient su se créer au fil du temps un réseau familial personnel et obédientiel, qui les rendaient solidaires de la noblesse et de son destin. De plus, de façon immuable, les cantons suisses feront globalement cause commune avec le futur Ancien Régime en place. Ils feront leur la fameuse réponse du Corps helvétique aux ligueurs, en 1583:

«Nous ne connaissons dans nos traités d'alliance et de paix perpétuelle que le roi. En vain tous ses sujets seraient résolus de le détrôner, nos serments qui doivent être notre règle défendent de soutenir les rebelles. Le roi est notre seul allié, et nullement ses sujets, enfin c'est lui seul que nous devons défendre.»[6]

Ainsi quand, l'un après l'autre, les régiments de l'armée royale – à commencer par les symboliques gardes-françaises, qui gardaient le souverain conjointement avec les Suisses – déserteront les rangs de la monarchie, les Suisses resteront fidèles à leur poste et à leur serment. Cela posera d'énormes problèmes diplomatiques et de conscience, lorsqu'il s'agira de leur faire prêter serment en 1790, non plus au roi seul, mais à la nation tout entière. Plus grave, le nouveau serment constitutionnel, qui ne faisait plus mention du roi, souleva maintes difficultés, tant parmi les gouvernants suisses qu'au sein de leurs régiments en France[7].

Plusieurs officiers donnèrent leur démission pour y échapper. A Maubeuge, dans le régiment de l'évêché de Bâle, nommé de Reinach, six officiers émigrèrent à l'armée des Princes. Surtout, de juin 1791 au 10 août 1792, les Suisses ont été en butte à une double sollicitation. C'est entre l'attachement à la personne du roi et la carte des princes émigrés, et non entre le roi et la Révolution, que les politiques cantonales naviguèrent à vue. Toutefois, les gouvernants helvétiques, seuls habilités à définir la marche idéologique de leurs régiments à l'étranger, durent se résigner à présenter l'image d'une organisation militaire au service de la France tout entière, alors que de toute évidence les frontières de la Grande Nation se résumaient, pour eux, aux limites du trône.

Effectifs des troupes suisses en juillet 1787:

Cent-Suisses de la Garde:
100 hommes
Régiment des gardes-suisses:
4 (bataillons):
2115 hommes
Régiment bernois d'Ernst:
1051 hommes
Régiment de Salis-Samade:
1051 hommes
Régiment de Sonnenberg:
1051 hommes
Régiment de Castella:
1051 hommes
Régiment de Vigier:
1051 hommes
Régiment de Châteauvieux:
1051 hommes
Régiment de Diesbach:
1051 hommes
Régiment de Courten:
1051 hommes
Régiment de Salis-Marschlins:
1051 hommes
Régiment de Steiner:
1051 hommes
Régiment de Reinach:
1051 hommes
Total: 14 076 hommes

---

4 LABORDE (Jean-Baptiste): *Tableaux topographiques, pittoresques, physiques, historiques, moraux, politiques, littéraires de la Suisse*, t. 1, p. 337-338.

5 Correspondance du comte de Mercy avec Joseph II, 303-308, citée par GOMEL (Ch.): *Histoire financière de l'Assemblée constituante*, Paris 1897, vol. 2, p. 159.

6 Cité par CZOUZ-TORNARE (Alain-Jacques): «Les troupes suisses capitulées au service du Roi, du renouvellement de l'Alliance en 1663, à la fin de l'ancienne monarchie.» (Mémoire de maîtrise dactylographié), Lille III 1981, p. 213.

7 Cf. ZURICH (Pierre de): «Les derniers serments de troupes suisses au service de France sous l'Ancien Régime», in *Revue d'Histoire suisse*, 1942-2, p. 220-269.

En tout, 13 corps répartis en 26 bataillons et 214 compagnies dont 188 de fusiliers et 26 de grenadiers.

A ceux-là s'ajoutent également la Compagnie des Suisses de la Garde de Monsieur et celle du comte d'Artois.

A la veille de la Révolution, 37 874 soldats servaient officiellement dans les régiments suisses à l'étranger: 9 lieutenants-généraux sur 14, 21 maréchaux de camp sur 23, 16 brigadiers sur 33 étaient au service de la France, ce qui montre l'importance énorme de ce service par rapport aux autres, que ce soit celui de Hollande (9800 hommes), de Naples (5834) ou d'Espagne (4868)[8].

Rôle des Suisses pendant la Révolution

A la fois pilier du régime, véritable *ultima ratio regum* de Louis XVI et symbole particulièrement exemplaire d'une caste privilégiée anachronique, le service des Suisses en France jouera un rôle considérable dans le processus révolutionnaire.

Nous ne traiterons pas ici des Suisses civils qui se sont illustrés durant la Révolution. Il suffit de citer le Neuchâtelois Marat, ancien médecin des gardes-suisses du comte d'Artois, de J. Necker, E. Clavière, J.-N. Pache, E. Dumont et autres Emmanuel Haller, sans compter les banquiers de la Révolution, J.-F. Perregaux ou E. Delessert, pour se faire une idée de la place tenue par le microcosme helvétique à Paris.

Dès le mois de mai 1789, il semble bien que Louis XVI compte essentiellement sur les loyaux sujets de l'étranger pour assurer le maintien de l'ordre. C'est le lieutenant-général Peter-Joseph-Victor de Besenval (1721-1791) qui fut chargé de commander les troupes concentrées dans la région parisienne. Ce sont surtout des Suisses qui campèrent au Champ-de-Mars, dans l'avenue des Champs-Elysées et à l'école militaire, quartier-général de Besenval. Il disposait de 7000 fantassins, provenant des régiments de Salis-Samade, de Lullin-Châteauvieux, de Diesbach, de Reinach, et de 1500 cavaliers. Leur situation devint vite inconfortable, comme le mentionne le lieutenant Gaudenz de Salis dans son journal[9]. La nuit du 12 au 13 juillet, le régiment de Salis-Samade fut neuf heures sous les armes, par une pluie battante, et ne put prendre la moindre nourriture pendant dix-neuf heures, tout en étant en butte à l'hostilité de la population agacée de ne pouvoir les gagner à sa cause. Ce sont d'ailleurs 32 fusiliers du régiment de Salis-Samade qui assurèrent le lendemain, sous le commandement du lieutenant de Flue, la malheureuse défense de la Bastille.

Pour le prix de sa peine, Besenval, en route vers Soleure, fut arrêté par l'émeute, le 27 juillet, à Brie-Comte-Robert, sauvé in extremis par Necker, son adversaire, qui se trouvait également sur les lieux. Il fut mis au Châtelet par l'Assemblée nationale, le 21 octobre, avant d'être absous le 29 janvier 1790, après de longs débats judiciaires et malgré l'opinion publique qui demandait sa condamnation.

L'insurrection du régiment de Châteauvieux

Au mois d'août 1790, de graves désordres éclatèrent dans la garnison de Nancy, qui se composait des régiments du roi, de Mestre de camp-cavalerie et de Châteauvieux-suisse. En réalité, seuls 294 Suisses, ou supposés tels, prirent directement part à l'action. Comme il se doit, ce sont les régiments suisses de Vigier et de Castella qui vinrent à bout de la rébellion, avec l'aide de gardes-nationaux, des détachements du Royal-liégeois et du Royal-allemand, placés sous le commandement du marquis de Bouillé. Arrêtés, les mutins furent déférés conformément aux traités devant un tribunal suisse, présidé par le lieutenant-colonel de Girardier, commandant du régiment de Castella, et composé de militaires des régiments de Castella et Vigier. La justice suisse, fondée sur la Caroline, fonctionna dans toute sa rigueur. Sous prétexte qu'un groupe allogène n'a

---

8 Cf. MAY DE ROMAINMÔTIER (Beat-Emmanuel): *Histoire militaire de la Suisse et celle des Suisses dans les différents services de l'Europe*, t. VIII, 1787.

9 SALIS-SEEWIS (J. Gaudenz von): *Fragments du journal du lieutenant de Salis*, publiés par Adolf Frey, Frauenfeld 1889.

pas de comptes à rendre au pays où il se trouve, les justiciers ne prirent pas en considération le contexte politique général. Le Genevois Soret fut roué vif, 22 hommes furent pendus, 42 envoyés aux galères. Ces derniers jouèrent involontairement un rôle important dans le spectacle révolutionnaire. Le Club helvétique de Paris, créé en février 1790 par des exilés fribourgeois réclamant des réformes radicales pour la Suisse, s'acharna à en faire des martyrs de la Révolution, à libérer à tout prix, ce qui permettait de dénoncer les liens entre le roi et les cantons, puisque seuls les magistrats suisses pouvaient amnistier les soldats félons et non le roi ou l'Assemblée. Finalement, malgré l'opposition des Confédérés, les Suisses révoltés de Châteauvieux furent libérés, eurent droit à un cortège à travers la capitale le 15 avril 1792, et aux honneurs de la séance à l'Assemblée. C'est à cette occasion que le bonnet rouge du bagne de Brest, porté par les ex-bagnards, fut repris par les Jacobins comme bonnet phrygien, emblème de la Révolution. Ce qui fut appelé *«la première fête de la liberté»*, organisée par Pétion et le comité de Tallien, servit de modèle pour la fête du centenaire de la République à Paris, le 22 septembre 1892.

Quant au régiment de Châteauvieux, il ne donna lieu à aucune plainte dans sa garnison de Bitche, tant et si bien que, sans attendre l'ordre de renvoi du 20 août 1792, il passa avec armes et bagages en Allemagne, où nombre de ses soldats se retrouvèrent à l'armée de Condé.

La révolte du régiment suisse de Châteauvieux a profondément marqué les annales de l'armée française. Qu'une troupe, comptant parmi les plus fidèles au régime en place, se soit laissé entraîner dans la sédition, montre que la contagion idéologique pouvait être étendue à l'ensemble de l'armée, en général plus perméable. Les gouvernements cantonaux, par l'entremise des officiers, entreprirent sérieusement la reprise en main de leurs régiments par une discipline de fer, l'isolement par rapport à la population locale. Tout séditieux devenait traître à sa patrie, et à ce titre méritait le pire des châtiments pour un Suisse: le bannissement et le retrait de son droit de cité. Cette politique, efficace sur le plan intérieur, approfondit le fossé déjà existant entre ces défenseurs de la monarchie et ses adversaires, et par là même contribua à couper le roi de son peuple.

La révolte du régiment de Châteauvieux montre d'un point de vue suisse la décadence et les faiblesses de ces troupes, que ne parvenaient plus à masquer une façade et un passé prestigieux.

Au sein du régiment, une importante représentation de Suisses romands apte au dialogue avec la population locale et les autres troupes françaises explique partiellement les désordres au sein d'un des plus vieux régiments permanents, créé par Louis XIV en 1677 sous le nom de Stuppa jeune. Des causes plus profondes existent. Les colonels géraient leur régiment comme une entreprise ou un domaine, à l'aide, souvent, d'une sorte de régisseur: le lieutenant-colonel. De ce fait, le colonel-propriétaire était le plus souvent absent. C'était le cas justement pour le marquis de Lullin de Châteauvieux, de Genève.

Comme dans les troupes régulières, les Suisses de basse extraction n'avaient pratiquement aucune chance de monter en grade. Les compagnies étaient la propriété des capitaines. Les officiers les tenaient au complet par le racolage, et ils cédaient facilement à la tentation d'engager des étrangers, ou même des Français appelés *passe-volants*, lesquels coûtaient moins cher à entretenir que les autres. A l'Assemblée nationale, Dupont de Nemours avait vu dans les révoltés de Nancy *«un ramassis sans patrie, la plupart repris de justice»*[10]. En fait, de nombreux Suisses avaient été impliqués dans la révolte, mais il s'agissait essentiellement de ressortissants de pays sujets comme les Vaudois. Le malaise helvétique et les tares du système des troupes capitulées ont formé un mélange détonant qui a éclaté sous la forme de cet événement, qui est moins un épiphénomène, comme certains historiens militaires ont voulu le croire, qu'un révélateur. L'attitude du régiment de Châteauvieux, loin d'être une aberration, reflète les ferments de dissolution du Corps helvétique tout entier.

---

[10] FRESNEL (Cdt du): *Un régiment à travers l'histoire: le 76e*, Paris 1896, p. 377, 385.

En amont des événements de Nancy, le régiment avait montré sa fragilité idéologique, lors du 14 juillet 1789, où, selon Henri Martin: *«Il s'était montré si sympathique aux Parisiens que cela avait beaucoup contribué à empêcher le commandant du Champ-de-Mars de marcher contre le peuple.»*[11]

En aval, nous pouvons signaler que les anciens soldats condamnés ne firent pas de glorieuses carrières militaires dans les demi-brigades helvétiques, au service de la République dès 1798, à la composition pourtant discutable. Perrier, le chef de la 1re demi-brigade helvétique, annonce le 20 mars 1799, au Directoire helvétique, le renvoi d'un de ses anciens soldats révoltés, qui *«aurait corrompu la brigade par son insubordination»*[12]. Sans doute voyait-on également d'un très mauvais œil la présence de ces hommes qui avaient sali la belle image *d'Honneur et de Fidélité* dont se paraient les soldats suisses au service étranger. C'était d'ailleurs la devise du régiment de Diesbach, où avait servi le même Perrier.

Les Suisses et la fuite de Louis XVI

La dissolution des troupes étrangères, à l'exception des Suisses, intervint le 21 juillet 1791. Ce décret ne concernait pas les douze régiments suisses, que les cantons avaient seuls le droit de licencier. De plus, la France ne désirait pas se priver de la neutralité suisse qui, en plus de couvrir une partie non négligeable de sa frontière orientale, faisait partie intégrante de son appareil diplomatique. L'attitude modérée des plus ardents révolutionnaires, dont Robespierre lui même, envers le Corps helvétique globalement hostile, le démontrera.

Pourtant, les Suisses avaient joué un rôle notoire dans le projet d'évasion du roi, en juin 1791. Le régiment de Castella fut mis en mouvement par le marquis de Bouillé, commandant militaire de la Lorraine, pour protéger la fuite du roi, et l'on comptait bien sur les Suisses pour protéger le monarque dans la place de Montmédy, les autres troupes étant, comme on sait, peu sûres. Après l'arrestation du roi, le régiment compromis retourna dans ses cantonnements de Metz, après être passé par Verdun, où la Municipalité décida l'arrestation du baron de Tschudy, confident actif et dévoué du général de Bouillé. Quelques mutins réclamèrent la tête du capitaine Nicolas de Gady (1766-1840), futur général et inspecteur des régiments suisses capitulés durant la Restauration, qui s'était montré particulièrement fidèle au roi. Comme le relate Rodolphe de Castella:

«Les officiers du Régiment voyant le péril que couraient leurs deux camarades, conseillèrent à Gady et à Tschudy de se déguiser et de passer en Allemagne. Habillé en jockey et sous le nom de Nicolas Gerber, Gady réussit à gagner Fribourg. Le voyage de Tschudi fut plus dramatique: démasqué, poursuivi, traqué, il tenta de se suicider et fut sauvé par Roederer, qui le fit conduire comme prisonnier à Metz. Un décret d'amnistie le délivra. Après Fribourg, Gady rejoignit le régiment.»[13]

En évitant de s'en prendre aux régiments suisses, en passe de devenir les derniers éléments homogènes et actifs de l'Ancien Régime, les autorités françaises ménagèrent l'avenir. Militairement encombrant, politiquement non réformable dans l'immédiat, le service de France était diplomatiquement indispensable. C'est par lui que la France contrôlait la Suisse, laquelle stratégiquement autant qu'économiquement était vitale pour sa grande voisine, quel que soit le régime en place.

La fin anticipée du régiment d'Ernst

Régiment bernois et protestant, le régiment d'Ernst (1er rgt suisse ou 63e rgt d'inf) créé en 1671 par Jean-Jacques d'Erlach, fut le premier régiment suisse de ligne au service de France. Le 26 février 1792, à Aix-en-Provence, ces soldats anachroniques furent désarmés par 10 000 Fédérés de Marseille,

[11] MARTIN (Henri): *Histoire de France depuis 1789*, t. I, p. 141, cité par du Fresnel, p. 343, *op. cit.*

[12] Archives fédérales: Ausw. D. 782.

[13] CASTELLA DE DELLEY (Rodolphe de): «Le 66e régiment d'infanterie. Le régiment suisse de Castella, 4e régiment suisse au service de France, 1672-1792». Ouvrage dactylographié, Wallenried 1969, p. 80.

auxquels ils faisaient obstacle. Le major de Watteville, qui commandait effectivement le régiment, sut empêcher une effusion de sang en donnant l'ordre à ses hommes de ne faire aucune résistance. *«Le régiment est en France pour défendre le royaume, expliqua la major de Watteville à ses hommes, et non pas pour détruire des citoyens français.»*[14] On est loin de la volonté des débuts de défendre le roi à tout prix. Pour bien des Suisses, la cause de ce dernier est perdue, et il convient de ménager l'avenir. Ce sera d'ailleurs le sens de la politique de temporisation menée par Berne durant les années suivantes. En ce qui concerne le sort de son régiment, le gouvernement bernois prit le parti le plus sage; il rappela ses soldats. Watteville fut nommé colonel, les armes enlevées à Aix furent restituées au régiment, qui prit le chemin de la Suisse, le 26 mai 1792.

Le démantèlement, puis le rappel en Suisse de cet élément allogène, symbole et soutien de la monarchie en Provence, marque de façon spectaculaire le début de l'œuvre de destruction de la royauté par les Fédérés, sorte de répétition générale pour le massacre des gardes-suisses au 10 août et prélude au licenciement général des troupes suisses.

Obliger des soldats suisses à se retirer du territoire français revenait à ouvrir la porte au triomphe de la Révolution, car le retrait du régiment suisse montrait clairement que plus rien, désormais, n'était en mesure de s'opposer à sa marche. Comme la raison d'être de ces régiments reposait dans la personne du monarque, enlever à celui-ci le plus ancien de ses régiments suisses permanents revenait à lui retirer un des attributs périphériques de sa légitimité.

Les Suisses et le maintien de l'ordre en France en 1792

A Sarrelouis, le régiment de Sonnenberg (3e rgt suisse ou 65e rgt d'inf) courut de sérieux dangers. A Grenoble, il y eut de sanglants affrontements entre le régime zurichois de Steiner (10e rgt suisse ou 97e rgt d'inf) et le Royal-Corse, gagné aux idées nouvelles. A Lille, les officiers de Diesbach (7e rgt suisse ou 85e rgt d'inf) étaient journellement insultés. La ferme attitude du régiment de Courten (8e rgt suisse ou 86e rgt d'inf) à Valenciennes, de Salis-Samade (2e rgt suisse ou 64e rgt d'inf) à Rouen, de Castella à Sarrelouis, de Vigier (5e rgt suisse ou 69e rgt d'inf) à Strasbourg, de Reinach (11e rgt suisse ou 100e rgt d'inf) à Arras, découragea les Jacobins qui appelaient les Suisses *«des mercenaires étrangers à la solde du tyran»*.

A Cambrai, la conduite mesurée du régiment valaisan de Courten lui valut le respect des habitants et les éloges de l'Assemblée. En Corse, la population fit une pétition pour conserver le régiment grison de Salis-Marschlins (9e rgt suisse ou 95e rgt d'inf). Le 6 août 1792, la Municipalité de Lyon pria le ministre de la Guerre de ne pas déplacer le régiment lucernois de Sonnenberg, sans lequel il était impossible *«de rétablir d'une manière stable la sûreté, l'ordre et la tranquillité»*. La supplique affirmait encore:

«La conduite sage, généreuse et recommandable, qu'a tenue, ici, ce régiment depuis qu'il y est établi, et surtout dans les temps de trouble et d'insurrection, la connaissance parfaite qu'il a acquise de l'esprit du peuple, la modération, la prudence et le zèle avec lequel les officiers de ce régiment ont toujours satisfait aux réquisitions de la municipalité, ont concouru à rendre son service précieux pour cette ville: Les circonstances le rendent indispensable et il ne saurait être suppléé par aucune autre troupe.»[15]

Néanmoins, ce régiment était haï par les habitants. Déjà, en septembre 1789, son envoi à Lyon avait suscité une vive fermentation dans la population, tant et si bien qu'il fallut le consigner dans ses casernes. Après avoir pacifié le Comtat Venaissin en juin 1791, le régiment, attribué à l'armée du

---

[14] WATTEVILLE (Bon O. de): *Le régiment de Watteville, une page de son histoire.* (Rapport au Sénat de Berne), Paris 1898, p. 27.

[15] VALLIÈRE (Paul de): *Le 10 août 1792.* Les Cahiers Romands 7, 1930, p. 19-20. Du même, voir: *Le régiment des Gardes-Suisses*, Lausanne 1912.
Cf. également CASTELLA DE DELLEY (Rodolphe de): «Le 65e régiment d'infanterie. Le régiment suisse de Sonnenberg au service de France, 1672-1792.» Wallenried 1968, p. 5-6.

Centre, fut mis en garnison à Sarrelouis en mai 1792.

Un cas exemplaire: le régiment de Diesbach

Levé par capitulation le 1er janvier 1690, sous le nom de jeune-Salis, le régiment était passé en mains fribourgeoises et portait le N° 85. En 1789, ce régiment était commandé par le comte Ladislas de Diesbach-Belleroche (1747-1822). Un sous-lieutenant de ce corps, le comte Joseph de Diesbach-Torny, en a relaté les dernières années troublées. Son emploi du temps à cette époque est très intéressant. Durant l'hiver 1788-1789, à Arras, le régiment fournit beaucoup de piquets sur les marchés pour empêcher le pillage des grains. Un bataillon parvint, en mai, à empêcher le développement d'une insurrection à Amiens, tout en assurant la garde de tous les moulins. Une marche forcée emmène le régiment au Champ-de-Mars à Paris, qu'il quitte le 14 juillet à 10 heures du soir. Parlant de la souricière dans laquelle le régiment se trouvait à Paris, le comte de Diesbach écrit, d'Achiet-le-Petit, le 21 juillet 1789, au comte de Sommièvre, commandant en chef en Artois:

«J'ai eu le bonheur de me tirer de la position infernale où j'étais sans que mon régiment ait brûlé une amorce, sans qu'aucun soldat ait répondu aux atrocités qu'on leur a dites, sans qu'ils aient riposté un seul coup de fusil à ceux qu'on a tirés contre eux; le Roi est content de nous, & la Nation n'a pas un reproche à nous faire.»[16]

Une centaine d'hommes désertèrent à Sèvres. Après une reprise en main du régiment, ce dernier reprit son rôle de police d'élite à Arras, Péronne, Hesdin, où un détachement de cent soldats désarma le régiment de cavalerie qui y était en garnison. En décembre 1790, le régiment se retrouve à Lille. Durant l'hiver 1791-1792, des soldats assurent le maintien de l'ordre à Tourcoing, Bailleul et Armentières. Après la déclaration de guerre, le régiment refusa de marcher contre la maison d'Autriche, se fondant sur l'article 45 de la capitulation, qui lui interdisait de faire partie de l'armée attaquante. Il assuma sa tâche de maintien de l'ordre lors de la journée du 29 avril, qui fut fatale au général Théobald de Dillon.

Aussitôt qu'on apprit que le décret du 20 août licenciait les régiments suisses, on s'empressa de le faire exécuter, car la place n'était plus tenable. Selon Ghislain de Diesbach:

«La population était si montée contre les Suisses que ceux-ci osaient à peine se montrer dans les rues de la ville et ils ne pouvaient le faire sans être insultés ou malmenés.»[17]

Les gardes-suisses et le 10 août

La présence des Suisses à Paris gênait Danton et ses amis. Malgré toutes les tentatives, l'Assemblée n'obtint pas l'éloignement du régiment des gardes-suisses, que le roi lui-même ne pouvait dissoudre. Pour justifier son refus de se disperser, l'état-major des gardes s'appuyait sur le règlement de 1763 et sur l'article 4 de la capitulation de 1764. Comme l'a écrit Lamartine:

«Indifférents à toute cause politique, républicains prêts à combattre la République, ces hommes n'avaient pour âme que la discipline et pour opinion que l'honneur.»[18]

Cinq à six cents habits rouges périrent le 10 août, sans compter les deux cents hommes massacrés en septembre.

Les cantons suisses, collectivement, portent une lourde responsabilité dans le sort réservé aux gardes-suisses, qu'ils laissèrent livrés à eux-mêmes dans le Paris surchauffé de l'été 1792. Incapables de prendre une décision, ces paralysés de la politique laissèrent pourrir la situation, que l'humiliation du régiment d'Ernst préfigurait pourtant.

Complètement figés dans des structures archaïques, sans pouvoir de décision collective rapide, les cantons suisses, dont les politiques étrangères s'annulaient les unes les autres, suivirent les événements

---

[16] Archives départementales du Pas-de-Calais. Collection Barbier B 963.

[17] DIESBACH (Max de): «Les dernières années du régiment de Diesbach, 1789-1792», *in Etrennes Fribourgeoises, N° 25, 1891*, p. 15-23. (Journal du sous-lieutenant Joseph de Diesbach.)
DIESBACH (Ghislain de): *Service de France*, Paris 1972, p. 225.

[18] LAMARTINE (Alphonse de): *Histoire des Girondins*, t. III, p. 123-124.

sans les rattraper. Ils subirent le désastre du 10 août comme ils subirent tous les événements de cette période, y participant en tant qu'acteurs sans prise sur les décisions et dans la réalité. En d'autres circonstances, ils redonneront dans cet immobilisme qu'on pourrait prendre pour du splendide isolement, mais qui revenait à se présenter le verbe haut et la garde abaissée face à la France. L'attitude de nos gouvernants helvétiques au moment de l'invasion de 1798 est une autre illustration de cette politique de l'autruche bottée-casquée.

La Révolution met fin au service de France

Le séjour de troupes suisses dans un pays en pleine révolution était devenu impossible. L'Assemblée, le 20 août, sur le rapport de Brissot, avait décrété que:

«les régiments suisses et alliés de la Suisse, actuellement au service de la France, cesseraient d'y être, et que le pouvoir exécutif serait chargé de témoigner aux cantons helvétiques, au nom de la Nation française, la reconnaissance pour les services par eux rendus dans les armées françaises.»[19]

Nicolas de Gady, capitaine dans le régiment de Castella, tout comme Fribourg son canton d'origine qui réclamait depuis plusieurs mois le rappel des régiments capitulés, accueille favorablement le retour en Suisse de troupes qui ont perdu en France leur raison d'être. Au sujet du licenciement qui s'effectua à Troyes le 26 septembre, il déclara:

«Ce fut pour nous un vrai sujet de satisfaction, puisqu'il nous devenait désormais impossible de rendre quelque service au malheureux Louis XVI, pour lequel nous aurions versé de si bon cœur jusqu'à la dernière goutte de notre sang.»[20]

Au mois d'octobre, les régiments licenciés étaient presque tous rentrés en Suisse. 500 hommes du régiment de Castella, parmi lesquels un grand nombre d'étrangers, restèrent en France et furent versés dans la Légion de Luckner. 600 soldats provenant en partie du régiment de Vigier formèrent le 21e chasseurs à pied devenu la 21e demi-brigade. Des Genevois entrèrent dans la légion des Allobroges, d'autres Suisses dans les hussards d'Esterhazy. Le sergent fribourgeois Amey, du régiment de Vigier, devint général sous l'Empire; son nom figure sur l'Arc de Triomphe à Paris.

En 1798, lors de l'invasion française, ce sont les Suisses au service étranger, et principalement ceux au service de France, notamment des soldats de l'ancien régiment d'Ernst, qui assurèrent la défense du pays.

Conclusion

On méconnaît généralement en France le rôle exact joué par les Suisses, tant civils que militaires, particulièrement durant la Révolution. Seul apparaît le rôle spectaculaire joué par les gardes-suisses. Mais dans bien des provinces du royaume, de l'Artois à la Provence, des Suisses veillaient sur la monarchie et ses biens. Leur attitude durant cette époque montre qu'ils ne servaient plus, finalement, qu'à la garde intérieure du royaume, depuis la guerre de Sept Ans. Le peuple, en focalisant sa haine contre ces étrangers à la nation, vit à travers ces hommes du roi la fragilité de ce dernier, réduit à n'avoir confiance qu'en ceux sur qui il ne régnait pas.

Finalement, la présence des soldats suisses en France contribua grandement à corriger l'image bucolique d'une Suisse alpestre et pacifique que le préromantisme avait véhiculée.

La perte de ces régiments n'affaiblit que peu le potentiel militaire de la France, d'autant plus que de nombreux soldats suisses ou apparentés continuèrent à servir la République.

Du moment où la *fille aînée de l'Eglise* fait place à la Grande Nation, les serviteurs suisses du roi n'ont plus de raison d'exister. Ce n'est pas tant le service de France qui s'achève une première fois en 1792, qu'une forme d'union personnelle entre les XIII cantons et le roi, principe unificateur tacite. Napoléon se contentera finalement de reprendre à son compte cette coutume en la concrétisant quand il fera figurer le terme de Médiateur de la Confédération helvétique dans sa titulature officielle.

---

[19] SUSANE (Général): *Histoire de l'infanterie française*, Paris 1874, t. II, p. 163.

[20] GRANGIER (L.): «Notice biographique sur le général de Gady et ses souvenirs écrits en 1838.» A.S.H.F., t. IV, 1888, p. 466.

D'un point de vue suisse, avec la fin brutale mais combien prévisible du service capitulé, on commença à prendre conscience de l'inconvenance qu'il y avait pour des Suisses qui, chez eux, étaient censés être des *«intrépides défenseurs de la liberté»* à devenir en France des *«appuis du despotisme.»*

Le 10 août et le licenciement qui s'ensuivit brisèrent les vieux liens sentimentaux et historiques qui liaient la monarchie capétienne au Corps helvétique. Même si les relations économiques subsistèrent, le cœur n'y était plus. L'exécution du roi annonçait la fin prochaine de la vieille Suisse, que la France au cours des siècles avait tant contribué à maintenir, puis à empêcher de se renouveler. Quand la France recréera la Suisse à son image en 1798, elle prendra soin de la lier par ce qui avait toujours permis d'attacher les Suisses à elle: le service militaire. En se mettant à servir désormais les Français, ce service devenait par là même, pour la première fois vraiment, le service de la France.

A.-J. C.-T.

Les comptes SBS – des comptes pour viser juste.

Société de Banque Suisse

Une idée d'avance